



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Aéroport d'Orly

Question écrite n° 39765

#### Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la décision de faire procéder au déménagement de compagnies d'Orly-Sud vers Orly-Ouest, permettant ainsi de débloquer la capacité de l'aerogare Orly-Sud. Ainsi, une passerelle doit être construite reliant les deux gares afin que les passagers puissent se déplacer librement d'une compagnie à l'autre. Néanmoins, tous les services devraient être offerts de la même façon dans les aerogares, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour rétablir cette équité de services, permettant ainsi aux différentes compagnies d'exercer une libre concurrence.

#### Texte de la réponse

Les transferts de compagnies, déjà réalisées ou qui le seront prochainement, entre les aerogares d'Orly-Ouest et d'Orly-Sud, s'inscrivent dans le cadre de la politique menée par Aeroports de Paris, visant à optimiser l'utilisation de ces deux aerogares, en répartissant différemment les trafics entre celles-ci, ainsi qu'à rationaliser les implantations des différents transporteurs. L'option arrêtée il y a un peu plus d'un an consiste à regrouper dans une même aerogare les activités intérieures et internationales d'une même compagnie. Ceci permet un meilleur étalement des pointes dans chaque aerogare puisque celles-ci ne sont pas spécialisées pour un seul type de trafic, national ou international, mais accueillent des trafics diversifiés dont les pointes sont complémentaires dans la journée. Cette répartition a été approuvée à l'époque par les transporteurs concernés, dont TAT European Airlines et AOM, qui s'étaient engagés en décembre 1994 vis-à-vis d'Aeroports de Paris à transférer l'ensemble de leurs activités d'Orly-Ouest à Orly-Sud, au plus tard au premier trimestre 1996 pour AOM. Cet engagement a été respecté par TAT European Airlines, qui a transféré ses installations à Orly-Sud dès la fin mars 1995. Aujourd'hui ces deux compagnies souhaitent revenir sur leurs engagements, au motif qu'Orly-Sud serait saturée et n'offrirait pas des conditions d'accueil et de traitement des passagers suffisantes, alors qu'Orly-Ouest serait sous-utilisée. Il faut cependant souligner qu'Aeroports de Paris a entrepris un programme de réhabilitation d'Orly-Sud de 400 millions de francs, ces aménagements étant en cours. Dans ce contexte, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a récemment demandé au président d'Aeroports de Paris d'une part de veiller à ce que les parties respectent leurs engagements contractuels, d'autre part que les compagnies devant exploiter des vols à partir d'Orly-Sud ne subissent aucun préjudice en termes de qualité de service et, d'une manière générale, que l'égalité des conditions de concurrence entre toutes les compagnies concernées par cette nouvelle répartition soit assurée. Sur un plan général, le partage des activités de transport aérien entre Orly-Ouest et Orly-Sud doit nécessairement être harmonieux et adapté aux capacités d'accueil des deux aerogares, cet objectif étant prioritaire par rapport à celui de l'affectation exclusive d'une aerogare à une compagnie, quelle que soit cette dernière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Calvel Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39765

**Rubrique :** Aeroports

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 10 juin 1996, page 3064

**Réponse publiée le :** 24 juin 1996, page 3417